

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2025-017

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Cinq,

Date de convocation
21 Mars 2025

Le 31 mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Date d'affichage de
convocation
21 Mars 2025

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD.

Nombre de conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : 29

Absents ayant donné pouvoir : Arnaud BOUTIER à Denis VERGNIAULT

Eliane GOLLIOT à Yolande GROBON

Patrick MARQUET à Denis GUYARD

Présents : 20

Guérigonde HEYER à Slimane MOALLA

Salem LABRAG à Chrystèle GUILLARD

Votants : 29

Isabelle SALOMÉ à Fabienne BELLIN-WEILL

Etienne DERVYN à Raymond BESCO

Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON

Benoît TOULLEC à Stéphane BOUCHARD

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

31 MARS 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L. 2312-1 à L. 2312-4 concernant l'adoption du budget,
- L. 2321-1 à L. 2321-5 concernant les dépenses obligatoires,
- L. 2331-1 à L. 2331-4 concernant les recettes de la section de fonctionnement,
- L. 2331-5 à L. 2331-10 concernant les recettes de la section d'investissement,
- L. 2331-11 concernant la répartition et le recouvrement de certaines taxes,

Objet :

Budget Primitif 2025

VU le débat d'orientation budgétaire intervenu le 03 février 2025,

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses,

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est voté par chapitre,

VU l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 27 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : ADOPTE** les chapitres suivants du budget primitif 2025 pour les recettes et les dépenses, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

1) Les dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	4 462 090,06
012	Charges de personnel	8 971 858,00
014	Atténuations de produits	350 000,00
65	Autres charges des gestion courante	856 247,00
Total des dépenses de gestion des services		14 640 195,06
66	Charges financières	93 468,53
67	Charges exceptionnelles	6 000,00
68	Provisions pour risques	20 000,00
Total des dépenses financières		119 468,53
Total des dépenses réelles		14 759 663,59
023	Virement à la section d'investissement	3 333 751,80
042	Opérations ordre entre section	332 830,19
Total des dépenses d'ordre		3 666 581,99
Total des dépenses de fonctionnement		18 426 245,58

2) Les recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2025
013	Atténuations de charges	165 000,00
70	Produits des services	1 365 505,00
73	Impôts et taxes	2 330 798,00
731	Fiscalité locale	8 562 000,00
74	Dotations subventions et participations	1 983 264,00
75	Autres produits financiers	189 373,00
Total des recettes de gestion des services		14 595 940,00
76	Produits financiers	-
77	Produits spécifiques	2 000,00
78	reprise amorti,, dépréciations, prov (semi budg.)	-
Total des recettes financières		2 000,00
Total des recettes réelles		14 597 940,00
042	Opérations ordre entre section	85 110,06
043	Opérations ordre interieur section	-
Total des Recettes d'ordre		85 110,06
002 résultat reporté ou anticipé		3 743 195,52
Total des recettes de fonctionnement		18 426 245,58

3) Les dépenses d'investissement

Chap	Libellé	Crédits nouv.	RAR	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	226 000,00	46 582,44	272 582,44
21	Immobilisations corporelles	521 000,00	188 889,41	709 889,41
23	Immobilisations en cours	4 974 834,43	730 477,83	5 705 312,26
Total des dépenses d'équipement		5 721 834,43	965 949,68	6 687 784,11
10	Dotations	20 000,00	-	20 000,00
13	Subventions d'investissements	-	-	-
16	Emprunts	228 092,00	-	228 092,00
Total des dépenses financières		248 092,00		248 092,00
Total des dépenses réelles		5 969 926,43	965 949,68	6 935 876,11
040	Opérations ordre entre section	85 110,06	-	85 110,06
041	Opérations patrimoniales	204 437,60	-	204 437,60
Total des dépenses d'ordre		289 547,66		289 547,66
Solde d'exécution reporté ou anticipé		2 122 992,17		2 122 992,17
Total des dépenses de fonctionnement		8 382 466,26	965 949,68	9 348 415,94

4) Les recettes d'investissement

Chap	Libellé	Crédits nouv.	RAR	BP 2025
13	Subventions d'investissement	1 783 454,50	1 593 259,85	3 376 714,35
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
Total des recettes de gestions services		1 783 454,50	1 593 259,85	3 376 714,35
10	Dotations, fonds divers	605 000,00	-	605 000,00
024	Produits des cessions	-	-	-
Total des recettes financières		605 000,00		605 000,00
Total des recettes réelles		2 388 454,50	1 593 259,85	3 981 714,35
021	Virement de la section de fonctionnement	3 333 751,80	-	3 333 751,80
042	Opérations ordre entre section	332 830,19	-	332 830,19
041	Opérations patrimoniales	204 437,60	-	204 437,60
Total des Recettes d'ordre		3 871 019,59		3 871 019,59
Affectation au compte 1068		1 495 682,00		1 495 682,00
Total des recettes de fonctionnement		7 755 156,09	1 593 259,85	9 348 415,94

Total recettes investissement et fonctionnement : 27 774 661,52 €

Total dépenses investissement et fonctionnement : 27 774 661,52 €

- **Article 2 : ADOPTE** le budget primitif 2025 pour un montant total de 27 774 661,52€, il est voté au niveau des chapitres tant en section de fonctionnement qu'en investissement.
- **Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, à compter du vote du Budget primitif 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections, fonctionnement et investissement.

Cette délibération est adoptée **par** :

- **25 voix Pour**

(Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLIOT, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOMÉ, Etienne DERYVYN)

- **4 voix Contre**

(Caroline LIGNOUX, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **02 AVR. 2025**

Certifiée exécutoire le : **02 AVR. 2025**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).